

# GARANTIE CHARPENTIERE ASSISTANCE

Traitement des Bois – Remontées Capillaires - Humidité – Cellulose isolation

Le présent document doit être confirmé par lettre recommandée A/R par le propriétaire du chantier, 48h après la fin du chantier sous peine de forclusion. Le récépissé de la Poste faisant Foi.

Nom du Propriétaire : .....

Adresse du chantier : .....

.....

Ville : ..... CP : .....

Tél : ..... Courriel : .....

## Adhésion Propriétaire

Garantie réinjection, réapplication des parties visibles et accessibles à adresser en lettre A/R à l'adresse suivante

Garantie Charpentière Assistance  
6242 RUE HURTEAU MONTREAL QC H4E 2Y4 CANADA

**Contrôles facultatifs du chantier de traitement des bois contre les Xylphages hydrofuge par l'entreprise traitante exclusivement ou par GCA.**

Toute personne se faisant passer illégalement par l'entreprise traitante sera poursuivie. En cas de doute du contrôleur téléphonez immédiatement à l'entreprise qui a effectuée le traitement ou à GCA en transmettant les coordonnées du Contrôleur.

1ere Visite du : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom du contrôleur : .....

Rapport : .....

.....

Signature : .....

2em Visite du : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom du contrôleur : .....

Rapport : .....

.....

Signature : .....

3em Visite du : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom du contrôleur : .....

Rapport : .....

.....

Signature : .....

4em Visite du : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom du contrôleur : .....

Rapport : .....

.....

Signature : .....

5em Visite du : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom du contrôleur : .....

Rapport : .....

.....

Signature : .....

6em Visite du : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Nom du contrôleur : .....

Rapport : .....

.....

Signature : .....

## Garantie Charpentière Assistance

Des produits Klystal utilisés par l'applicateur  
N° chantier /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/ date du chantier /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/

Le numéro du chantier sera communiqué à l'applicateur téléphoniquement. Le propriétaire devra confirmer son adhésion par lettre recommandée

Important : Durant 10 ans à compter de la date du chantier, dans le cadre du service Après après application, et en cas de cessation définitive d'activité de l'applicateur et de ses dirigeants, l'Assistance Technique de La Garantie Charpentière Assistance fera effectuer toute réapplication localisée des parties visibles et accessibles rendue nécessaire par le réseau d'applicateurs signataires et pour le temps restant à courrir. Le traitement contre les termites et les Fourmies Charpentières ne sont que de 5 ans dans la mesure où l'humidité a été éliminée définitivement.

Conditions Générales : La réapplication inclus le produit dans la mesure où l'applicateur a respecté les règles de l'art en la matière, en respectant scrupuleusement les règles techniques et climatiques moyennant une franchise de 10% par an du montant de la facture initiale. Une année commencée est une année déductible. La Garantie dommage est couverte en RC par l'Assurance de l'entreprise de retraitement et en aucun cas par G.C.A. Le traitement des poutres décoratives intérieurs et extérieurs injectées n'est que de 5 ans. Les poutres pulvérisées ne sont pas garanties. Toute intervention nécessite de la part du propriétaire la mise en accessibilité du chantier. En cas de non accessibilité une facture sera proposée. Les parties oubliées par l'ancien applicateur ne sont pas couvertes par G.C.A, ainsi que toutes fautes professionnelles. La Garantie Charpentière Assistance n'est pas une Assurance mais un service Technique Après Application.

- 10 ans Traitement des bois C/larves Xylophages (par injection)
- 5 ans Termites - Fourmis Charpentières - Mérules (Par injection, dans la mesure où l'humidité a été circonscrit)

### Traitement des Bois Mis en Oeuvres

- Charpente et ossatures injectées (10ans)
- Charpente et ossatures pulvérisée (5ans)
- Surface de base : /\_/\_/\_/\_/\_/ m2
- Produit utilisé : .....

Réinjection des parties visibles et accessibles. Ne pas applique par des températures inférieurs à +5°C

Observations :

### Traitement des O Tuiles - O des Façades - O Antirouille - O Cellulose

- 10 ANS \*\*HYDROFUGES INCOLORES Surface développée /\_/\_/\_/\_/\_/ M2
- 10 ANS REMONTEES CAPILLAIRES Longueur /\_/\_/\_/\_/\_/ ml épaisseur Mur /\_/\_/\_/\_/\_/
- 10 ANS \*\*HYDROFUGE PIGMENTEE\*\* Surface développée /\_/\_/\_/\_/\_/ M2
- 10 ANS ANTIROUILLE COUVERTURE
- 20 ans CELLULOSE ISOLATION KLYSTAL Surf /\_/\_/\_/\_/\_/ M2 épaisseur /\_/\_/\_/\_/\_/ cm\*

Produit utilisé : .....

\* Affaissement 20%

\*\* Non garantie la présence de mousse ou végétaux durant la période de garantie.  
Ne pas applique par des températures inférieurs à +5°C

Observations :

N° Applicateur : /\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/\_/ Nom : .....

Le numéro de chaque chantier sera communiqué téléphoniquement à chaque applicateur en cours du chantier. L'applicateur s'engage à remettre deux exemplaire du certificat de Service Après Vente à son client en même temps que sa facture.

Sceau de l'applicateur	Signature de l'applicateur
------------------------	----------------------------